

Note de présentation

Modification de la grille d'évaluation recherche de l'avancement des enseignants-chercheurs

Comité Technique du 13/10/2021

Conseil d'administration du 23/11/2021

1. Présentation du contexte

Suite à la mise en place depuis 2020 de la fiche d'évaluation du volet recherche (MCF et PR) dans le cadre de l'avancement local des enseignants-chercheurs, un premier bilan sur l'utilisation de cette fiche qui s'appuie sur les différents retours des rapporteurs experts a montré la nécessité de la faire évoluer et de la simplifier afin notamment de mieux se conformer désormais à la déclaration de San Francisco. Cette déclaration à laquelle AMU a le souhait d'adhérer, préconise des évaluations de la recherche plus qualitatives.

Ainsi, la précédente fiche d'évaluation de la recherche fait actuellement référence à de nombreux items quantitatifs sans laisser de vraie place aux items qualitatifs. De plus, elle contient des items se référant à des fonctions qui relèvent davantage de l'intérêt général.

2. Proposition soumise à l'avis du Comité Technique

Il est donc proposé aussi bien pour les MCF que les PR :

- de transférer une partie des items issus de la rubrique « responsabilités administratives dans les projets et la vie collective en lien avec la recherche » tels que directeur d'unité de recherche, directeur de fédération de recherche vers la fiche d'évaluation des tâches d'intérêt général (MCF et PR).
- de modifier la fiche d'évaluation de la recherche (MCF et PR) en alliant désormais à la fois pour tous les items, des items aussi bien quantitatifs que qualitatifs. Ces nouvelles fiches sont présentées ce jour au CT.
- Le barème de points présenté dans les fiches est indicatif et sera éventuellement susceptible d'être révisé par l'instance requise après chaque campagne d'avancement local en fonction des ajustements nécessaires s'appuyant sur les retours des experts.